

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019



DELIBERATION N° 8

Nombre de membres
en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 29

Pour : 29

Contre : /

Abstentions : /

Objet :
**Subvention
d'investissement
exceptionnelle à
l'Elan Boucalais
pour l'achat de
matériel**

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 août 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J. DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFUR, J. DARRIGADE, C. DUPIN, M. LORDON, S. PUYO, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : G. ELGART (pouvoir à J. DOS SANTOS), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUPIN), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), AM BARTHE (pouvoir à C. DUFUR), A. VALOT (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), C. ORDONNES (pouvoir à MJ ROQUES)

Secrétaire de séance : J. DOS SANTOS

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que la Commune a été sollicitée par courrier en date du 16 juillet 2019 par l'Elan Boucalais pour une demande de subvention exceptionnelle concernant l'achat de matériel.

En effet, cette association a pour projet de tenter d'améliorer les performances de ses équipes et souhaite pour cela disposer de buts amovibles pour l'entraînement des joueurs. Le coût de cet achat s'élève à 3 599,92 € TTC.

Aussi, afin d'apporter son soutien à l'Elan Boucalais, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention d'investissement exceptionnelle de 1 800 €, soit 50 % du montant global TTC de ces équipements.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

décide d'allouer sur les crédits ouverts au budget 2019, une subvention d'investissement exceptionnelle pour un montant de 1 800 € à l'Elan Boucalais.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 6 septembre 2019
Le Maire,



*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne*

*le 6/9/19
et de la publication
le 6/9/19*

le Maire,